

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

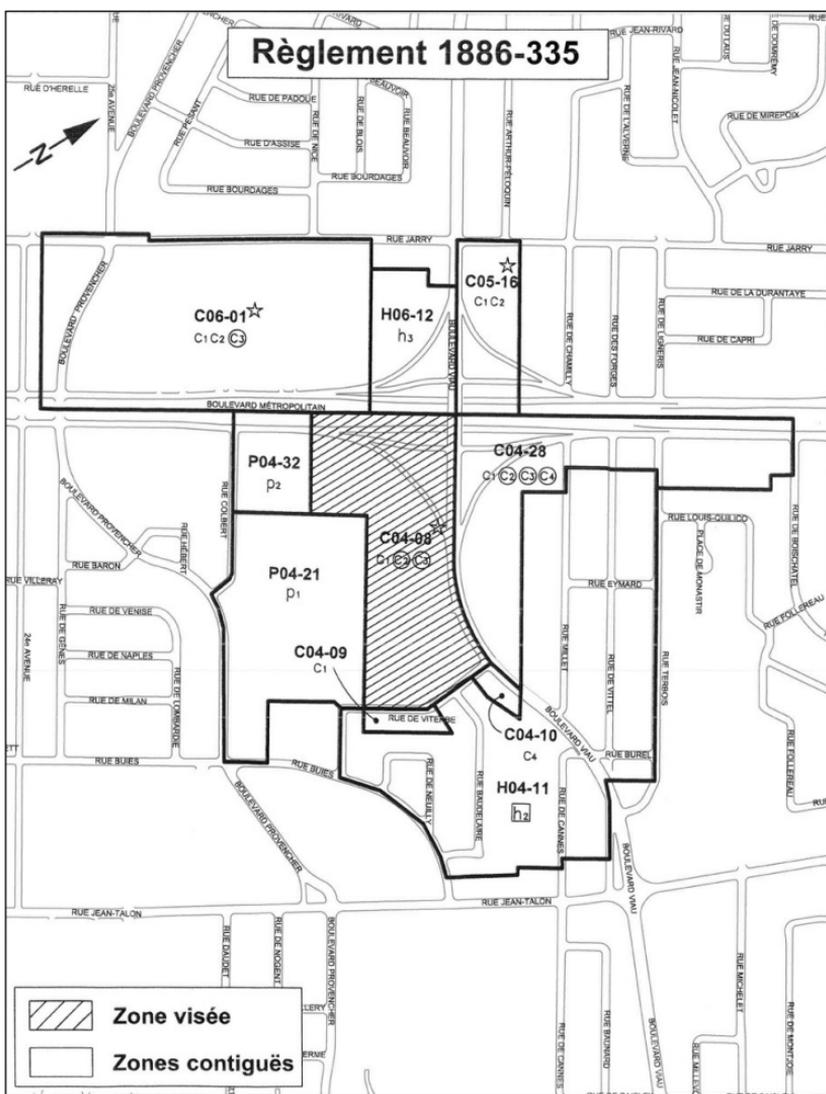
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-335

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-335 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) ajouter des dispositions applicables à une enseigne temporaire dans la zone C04-08; b) modifier la disposition relative à la fréquence du message d'une enseigne animée faisant partie d'une enseigne détachée autorisée dans la zone C04-08* ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le **jeudi 24 juillet 2014, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il vise uniquement la zone C04-08.



Le projet de règlement, le résumé et le plan de zonage sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 15^e jour du mois de juillet 2014.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement